

porté à l'agriculture, surtout en vue des avantages que nous ont valu les arrangements impériaux et de l'assurance qui nous apporte le discours du trône que nos marchés vont s'étendre dans l'empire. Personne à la Chambre, même ceux qui siègent à la gauche de l'Orateur, ne voudra aujourd'hui dénoncer avec vigueur ces accords impériaux. Je suis certain que lorsqu'ils auront appris, comme tout le monde au Canada l'a appris, que ces accords nous ont permis de conclure un plus libre arrangement commercial avec un quart de l'univers—plus libre que jamais depuis un quart de siècle—ils se joindront aux cultivateurs des anciennes provinces de l'Est, à ceux qui font de la culture mixte, aux éleveurs de bestiaux et de porcs dans leur appréciation des avantages qui ont découlé de ces ententes impériales. Je suis heureux d'apprendre que le Gouvernement désire encore étendre ces débouchés au moyen de traités avec d'autres pays et en fortifiant les accords avec la mère patrie par la promesse du renouvellement des ententes. Cela ne s'applique pas seulement aux éleveurs de bestiaux de l'Est du Canada; je sais que les pomiculteurs de la Nouvelle-Ecosse, comme ceux des autres régions du pays comprendront quel avantage il y a pour eux de jouir d'une préférence de \$1.25 par baril sur le marché britannique. Je sais que les producteurs de blé des provinces de l'Ouest, en dépit du fait que, dans les régions arides, certaines des provinces n'ont pas rapporté autant que dans le passé, apprécient la différence de six cents par boisseau dont ils bénéficient sur le marché britannique. Il en est que ceci peut faire sourire, mais on me permettra de leur rappeler la raison pour laquelle les cultivateurs prirent si hautement ces avantages.

Je ne voulais pas parler de cette question, mais il me semble qu'on s'est mépris dans le pays et peut-être même dans cette Chambre. Bien des gens ont cru et ont essayé de faire croire aux autres que les relèvements tarifaires effectués en 1930 par le gouvernement actuel ont contribué à nous fermer les marchés étrangers; ils ont tenté de créer dans le public l'impression que les accords commerciaux impériaux ont contribué à nous aliéner ces marchés. Inutile de dire cependant que rien n'est plus loin de la vérité; c'est plutôt le contraire qui est vrai, car les réformes douanières jugées nécessaires en 1930 et les accords commerciaux conclus à la conférence impériale de 1932 provenaient de ce que les marchés étrangers étaient déjà fermés aux cultivateurs canadiens. De 1922 à 1930, presque tous les grands marchés de l'univers avaient été fermés aux produits de nos cultivateurs. Voyons par exemple la Tchécoslovaquie; le blé y en-

trait autrefois en franchise, et un droit de \$1 par boisseau fut établi avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel. Le droit fut porté à 98 c. en Allemagne; en France, il fut augmenté de 12 c. à 85 c.; et en Italie, à 73 c. Le Japon majora le droit sur notre bacon de  $\frac{1}{2}$  c. à 5 c. par livre. Le blé exporté en Chine et au Japon fut frappé d'un droit de 40 c. le boisseau. Pas un seul marché, sauf celui du Royaume-Uni, ne restait ouvert en 1930 à nos produits agricoles.

Voilà pourquoi tous les cultivateurs canadiens apprécient les avantages des accords impériaux. Le seul marché qui leur restait a été agrandi; on a donné aux produits canadiens une préférence qui s'est traduite par une augmentation annuelle de \$40,000,000 dans nos exportations et qui a sauvé l'agriculture canadienne de la ruine totale. Je n'ai pas besoin d'exposer ces avantages: tous les gens qui vivent de l'agriculture, d'un bout à l'autre du pays, s'en rendent compte. Ces avantages se font sentir chez les producteurs de fourrures de l'île du Prince-Edouard comme chez les producteurs de fruits et de volaille de la Colombie-Anglaise. Les autres industries importantes du Canada s'en ressentent. Durant l'année qui a suivi ces accords, les exportations des marchands de bois de la Colombie-Anglaise ont été plus considérables qu'elles ne l'avaient été depuis 1922. Je suis certain que les exploitants des mines des vieilles provinces d'Ontario et de Québec sont fort satisfaits d'avoir triplé leurs exportations dans le Royaume-Uni depuis l'entrée en vigueur des accords impériaux. Pour moi, je n'en doute aucunement; tous ceux qui s'intéressent aujourd'hui au progrès du Canada doivent se rendre compte que ces accords commerciaux méritent l'approbation générale, surtout si l'on songe que ces accords ont fait augmenter de plus de 50 p. 100 le volume de notre commerce. Je ne suis pas surpris que les gens, qui ont vigoureusement combattu les accords impériaux lorsqu'ils nous ont été présentés, répugnent aujourd'hui à les approuver en public.

Il est vrai que le discours du trône contient plusieurs projets de réforme. Certains de ces derniers ont pour but d'étendre la portée des mesures favorisant l'agriculture; comme je porte un intérêt tout particulier à la classe agricole, je suis d'avis que ces projets amélioreront la situation générale. J'ai toujours été fortement convaincu que pour assurer la prospérité de l'agriculture, il faut assurer l'expansion de l'industrie minière, de l'industrie forestière et des autres industries de notre Dominion. Les projets concernant la structure de notre dette et l'extension du crédit stimuleront, je l'espère, non seulement l'agriculture, mais aussi l'industrie de notre pays.

[M. Rowe.]